BULLETIN AGRPN

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

MAI 2025 N°40



GROUPEMENT
DES ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANRP
BIEN ETRE SOLIDARITE
ASSOCIATION NATIONALE des RETRAITES de la POLICE

AGRPN
ENTRAIDE SOLIDARITE

UNION NATIONALE
UNRPS
RETRAITES POLICE

BULLETIN
DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE
AGRPN

Parution N° 40 **Mai 2025**
Directeur de la publication :
J. BABOURAM
Bulletin d'information de l'Association Générale des retraités de la Police Nationale.

Association déclarée
à la Préfecture de Police
conformément à la loi
du 1er juillet 1901
sous le n°1820 - JO du 19.06.96
N°ordre 90/2409
N°dossier 095825P
N°ISSN : 2257-3534
2bis, rue Dupont de l'Eure
75020 PARIS
Tél. 01 83 90 18 34
Email : *secretariat@agrpn.fr*
Dépôt légal à parution

Service coordination imprimerie
Régie Publicitaire :
Service Coordination Imprimerie
350 avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. 04 65 27 80 00

MEDIAPRINT
Création - Imprimeur :
ZAC St Martin - 23, rue B.Franklin
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 68 65 56

SOMMAIRE

■ Edito du président, **Jean BABOURAM** 5

■ **Discours de l'assemblée générale** du jeudi 20 mars 2025 **présidée par Jean BABOURAM** 6

■ **Discours de Marc KERUZEC, Vice-Président de la M.G.P** 17

■ **Discours Bruno ANGELO, un1té** 17

■ **Création du Groupement des Associations de Retraités du Ministère de l'Intérieur (GRAMI)** 19

■ **Voeux et résolutions** 24

■ **La déclaration de biens immobilier est une nouvelle obligation** déclarative fiscale depuis 2023 27

■ **Soutien aux personnels pénitentiaires** 29

vSuppression de l'Abattement fiscal de 10%, **pour l'UFR-FO, c'est NON !** 29

■ **Nécrologie** 30

CONTACT AGRPN PAR COURRIEL :
secretariat@agrpn.fr

COURRIER POSTAL :
2 bis rue Dupont de l'Eure
75020 - PARIS



Edito



Le Président,
Jean BABOURAM

Nous sommes dans une période où nos compatriotes sont préoccupés par l'avenir de notre pays et celui de nos enfants. Dans un un moment grave pour la stabilité internationale, deux dirigeants politiques font vaciller l'équilibre mondial par leur comportement infantile. Si vous ne pensez pas comme eux, ils trépignent et boudent dans leur coin. Dans un premier temps, ils veulent annexer les territoires se trouvant à leurs frontières, puis d'autres pour la richesse de leur sous-sol riche en minerai de toute sorte. L'un se prend pour un promoteur immobilier rêvant de créer un centre de villégiature pour les plus aisés de la planète en préemptant un territoire par l'expulsion de ses occupants sans leur consentement. Nous ne sommes pas en reste avec un chef de l'Etat qui profite de ce désordre pour se refaire une virginité et se préparer un avenir doré au détriment des difficultés que nous rencontrons.

La situation économique ne s'améliore pas, bien au contraire, nos politiques ne s'attaquent pas aux dépenses excessives générées mais à la multiplicité de création de postes en récompense aux élus qui ont perdu un mandat électif. Cela ne les empêche pas de se retourner vers ceux qui ont contribué à l'essor de notre pays : **LES RETRAITÉS**.
Les classes moyennes sont aussi dans leur ligne de mire tout en épargnant les actionnaires d'entreprises bénéficiant des aides de l'État.

Le gouvernement lance des propositions de restriction nous concernant : le gel des pensions ou encore la suppression des 10% d'abattement sur les revenus, vraisemblablement pour observer notre réaction. Nous devons réagir face à cette stigmatisation récurrente de nos dirigeants nous mettant à la vindicte populaire. Ce sont les mêmes qui n'ont aucun scrupule à augmenter leurs indemnités. Je rappelle que c'est le même contributeur **« le Trésor Public »** soit nos impôts.

Rappelons que nous ne sommes toujours pas concernés par la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et que nous avons été exclus du bénéfice des chèques vacances. Le congrès de la FGF-FO, l'UFR à demandé qu'une déduction d'impôt soit accordée pour la mutuelle. La sécurité de nos concitoyens est en péril, comme réponse nous assistons à des déclarations de nos dirigeants qui font le constat mais ne nous rassurent pas pour autant avec des mesures efficaces.

Une nouvelle forme de rébellion a vu le jour : **«la défense des détenus des prisons en France»,** avec des attaques délibérées contre les établissements pénitentiaires ou en incendiant les véhicules des agents et en commettant des exactions jusqu'à leur leur domicile. Il faut rappeler l'origine de ces actes qui n'est autre que le rétablissement de la discipline dans nos prisons, avec une prolifération des moyens de communication et le trafic de stupéfiants qui sévit à l'intérieur des prisons. Les chefs de gang continuent leur activité depuis leurs cellules. Nous assistons à une théâtralisation de nos élus qui préparent leurs réélections par leur comportement et leurs déclarations ubuesques en oubliant ce pour lequel nous leurs avons accordé nos suffrages, c'est-à-dire l'amélioration de la situation de nos compatriotes et du pays. **« Malheur à qui n'a plus rien à désirer !" Il perd pour ainsi dire tout ce qu'il possède. On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on espère et l'on n'est heureux qu'avant d'être heureux »** Citation de Jean Jacques ROUSSEAU. Le bonheur se trouve dans l'espérance des jours à vivre, plutôt que dans la certitude de ceux vécus.

DISCOURS DE L'ASSEMBLÉE GENERALE

DU JEUDI 20 MARS 2025

PRESIDÉE PAR **JEAN BABOURAM**

Mesdames, Messieurs, Bonjour.
Je vous remercie de votre présence, je déclare ouverte notre Assemblée Générale.

Nous allons commencer par une minute de silence à la mémoire de nos camarades et adhérents qui nous ont quitté ces deux dernières années. Malheureusement nous avons eu à déplorer en plus de nos adhérents fidèles, le départ de notre camarade Gérard HUBERT, Administrateur de notre association. Une adhérente que certains ont connu au standard du SGP rue Picpus, Geneviève SIBIEUDE, Claude JOANNE ancien délégué du SGP, de la MGP et de l'Orphelinat et Robert MILLEREUX ancien président de la MGP.

J'ai aussi une pensée pour nos camarades syndicalistes décédés sans oublier que ceux de la FGF-FO, Une pensée également et un soutien à tous ceux qui subissent les atrocités d'un individu qui ne respecte pas la vie humaine et n'a qu'une obsession, sa personne et ses profits.

A toutes les familles, le Conseil d'Administration présente ses sincères condoléances.

« Minute de silence »

Je tiens à remercier les personnes qui ont



accepté de participer à notre assemblée générale :
Un1té est représenté par Bruno ANGELO Régional IDF, Orphéopolis est représenté par le Président National Hervé POYET. La Mutuelle Générale de la Police, est représentée par le Vice- Président Marc KERUZEC Le Crédit Mutuel notre nouvel établissement bancaire est représenté par Mme Sophie CARIOU. La B.F.M nous honore de sa présence avec Frederic PHILIPPS. Jean-Paul BACHET, Président de la Fédération des Anciens Combattants de la Police Nationale, la PP et le MI étant regroupé, est excusé pour

raison de santé. Le Préfet de Police ayant des obligations s'est excusé.

Sur proposition de Philippe MOUET président de l'UNRP, qui est parmi nous, je vous informe que nous avons signé une convention entre trois associations de retraités de la Police Nationale avec l'ANRP qui est représenté par son président Marc STRAVOPODIS. Bienvenus à notre AG, j'ai également accepté de prendre part à leurs assemblées générales

Je remercie bien sûr mes camarades avec qui nous partageons les locaux, je veux parler des membres du bureau dirigé par Bruno ANGELO, ils ont accueilli les retraités, rue des Orteaux siège de la Région IDF d'UNITE SGP, sans oublier l'équipe qui y travaille. Après ces formalités d'usage, le but essentiel d'une assemblée générale, c'est de faire le bilan de l'association.

Pour ce qui est de l'aspect financier, vous aurez le rapport duTrésorier ainsi que les conclusions de la Commission de Contrôle tout à l'heure. Pour le reste c'est à nous de gérer au mieux les comptes pour éviter le pire.

Je rajouterai simplement que nous essayons de maintenir une gestion saine et rigoureuse pour la survie de notre association, cela me permet de remercier l'équipe qui œuvre tous les jours afin d'assurer le bon fonctionnement de l'AGRPN, particulièrement ces derniers temps où il a fallu continuer l'activité avec toute la précaution d'usage qui est de plus en plus problématique avec tous les bouleversements que nous subissons liées à la situation économique ainsi que le dérèglement climatique qui ne nous épargne en rien.

Je tiens à exprimer toute mon amitié à notre trésorier et vice-président, Michel BARGONI, qui n'a pas pu participer à l'AG l'année dernière pour raison de santé, il avait tout de même tenu à remplir sa fonction tant qu'il a pu avant son hospitalisation. Comme chaque année, nous déplorons la défection de nos collègues qui font valoir leurs droits à la retraite et qui ne continuent pas à militer pour la défense des acquis qu'ils ont pu obtenir grâce à l'action du syndicat. Je remarque que beaucoup parmi les nouveaux retraités n'ont plus la fibre syndicale que certains d'entre nous ont connu et pratiqué tout au long de leur carrière. Je suis le premier à le regretter, je réitère cette remarque chaque année pour faire passer le message auprès de nos camarades. Heureusement il y a encore quelques militants comme vous qui n'oublient pas leur passé et qui persistent dans leur obstination à vouloir défendre et améliorer notre quotidien

Comme j'aime le rappeler, une société qui n'a pas une histoire va vers un avenir hasardeux sans boussole et ligne de conduite, d'ailleurs nous subissons cet état de fait avec des dirigeants qui n'ont aucun passé et navigue au doigt mouillé. Ce n'est pas notre cas, car nous pouvons être fiers d'avoir été créé par un syndicat historique qui est dans sa centième année. Je souhaite que ceux qui ont pris la relève n'oublient pas leur origine même en faisant disparaitre ce sigle SGP qui est non seulement un symbole de la lutte pour la défense du métier mais aussi de son personnel. Je ne vais pas vous rappeler ce qui fait la fierté de notre organisation, mais garder en mémoire ce qui fait la différence avec les autres syndicats de la maison POLICE. Je suis adhérent personnellement depuis 50 ans dans cette grande et belle maison.

Toutes les avancées dans notre profession sont l'œuvre de cette organisation avec une victoire significative : l'intégration de l'Indemnité de la Sujétion Spéciale Police dans le calcul des pensions de retraite depuis 1983, ce qui n'est négligeable par les temps qui

cours. Comme je l'ai exprimé à maintes reprises, nous vivons dans une période bouleversée dans tous les domaines, politique, climatique, économique et sociétale, je n'hésite pas à en parler dans mon éditorial de chaque journal. Pendant que nombre de nos compatriotes ont du mal à survivre dans ce monde impitoyable qui engendre des injustices sociales et sociétales, avec le développement des inégalités, de la violence et de la haine envers l'autre, nos élus s'invectivent et polémiquent sur des faits ou déclarations plutôt que faire des propositions pour sortir le pays dans la situation catastrophique que nous a mis les dirigeants de ces dernières décennies.

Le gouffre entre un petit nombre qui est devenu encore plus riche et la masse de ceux qui ont basculé dans la pauvreté a évolué si vite que personne n'a de solution pour d'abord ralentir puis endiguer ce fait. Il est plus facile de donner des leçons que d'agir, j'ai une de mes connaissances qui disait : « quand on sait on fait, quand on ne sait pas on enseigne», pas dans le sens éducatif mais sociétal.

Les retraités ne doivent pas être associés à une charge mais à une chance. En ces temps troublés, il serait bon que nos politiques y réfléchissent sérieusement car cela pourrait remettre rapidement en question l'équilibre social et économique très fragile de notre société. La période COVID devrait rappeler l'importance de cet équilibre ! Depuis 2017, les retraités ont perdu en moyenne entre 2,5 et 3 mois de pension, cependant de 2018 à 2023 les dividendes et rachats d'actions versés aux actionnaires ont progressé de 40,6 milliards d'euros soit 41% d'augmentation. Nous souhaiterions le maintien et la progression du pouvoir d'achat des pensionnés en effectuant un rattrapage immédiat d'au moins 10% afin de compenser les pertes subies depuis 10 ans.

Encore un coup bas avec le projet incluant la suppression de l'abattement de 10% sur le revenu des retraités ouvrant droit au calcul de l'impôt. Cette « niche fiscale» ne correspond pas à des « frais professionnels « ! Cet abattement est destiné à alléger la charge fiscale des contribuables titulaires de pensions, retraites ou rentes, et en particulier de ceux qui disposent de revenus modestes ou moyens. Il se justifie également par rapport aux surcoûts des frais de santé supportés par les retraités. C'est d'autant plus réel avec l'âge de la retraite qui ne fait que reculer et la couverture santé assumée intégralement par les retraités (contrairement à celle des actifs prise en charge à 50% par les employeurs).

Cette possible suppression de la déduction fiscale de 10% pour les retraités serait vraiment un mauvais coup porté à bon nombre qui ont des fonctions d'animation et de gestion dans les associations (notamment dans le domaine social).

De telles fonctions engendrent quelques coûts (souvent liés aux déplacements) parfois conséquents. Or, la plupart de ces associations sont basées uniquement sur le principe du bénévolat. Cette déduction fiscale de 10% permet donc d'en atténuer le coût, ce qui est loin d'être négligeable. Sans les retraités, certaines associations n'existeraient plus, ce qui ne serait pas sans conséquence sur notre société. Il y a un livre qui est sorti et je n'ai pas entendu de démenti ni de dépôt de plainte pour diffamation « Pilleurs d'état'» de Philippe PASCOT qui explique que nos chers élus peuvent cumuler 5 retraites et bénéficier de certaines déductions fiscales.

Nous souhaitons l'annulation de la hausse de 25% de la CSG pour tous les pensionnés, la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA), la défiscalisation des majorations

de pensions accordées aux pensionnés ayant élevés seul un enfant pendant moins de cinq ans. La majoration de pension pour 3 enfants au moins qui est fiscalisée comme les revenus et le rétablissement de la demi-part supplémentaire aux personnes seules et ayant élevées au moins un enfant.

L'Assemblée Générale de l'UFR-FO est déterminée à défendre la garantie et l'amélioration des droits aux pensions de réversion. Le pouvoir d'achat et l'accès aux soins de santé sont les principales préoccupations des retraités, les deux étant intimement liés. Au-delà de l'aspect financier de l'accès aux soins, l'accès physique à un praticien est une préoccupation première. La désertification médicale impacte tous les patients mais principalement les retraités et les personnes à mobilité réduite. Dans les déserts médicaux notamment en zone rurale, l'offre de transport public est insuffisante voire inexistante et trouver un médecin généraliste ou un spécialiste relève du parcours du combattant. La possibilité d'accéder au soin approprié, au moment opportun et à l'endroit adéquat est une impérieuse nécessité.

Le domaine de la santé est en grande difficulté avec une majorité de personnes qui renonce à se faire soigner faute de moyens financiers et de personnel soignant. Ce n'est pas en fermant des structures hospitalières que la situation s'améliorera, plutôt que d'embaucher des soignants, ils ont créé les Agences régionales de santé (ARS) qui ont pour but la réduction des dépenses de santé.

Les services publics sont indispensables pour garantir l'égalité entre les citoyens sur l'ensemble du territoire. Ils permettent de maintenir la cohésion sociale dans notre pays, comme ils l'ont démontré dans les dernières crises que nous avons traversé tant économiques que sanitaires. Les espaces France Service ne sont qu'une façade pour masquer le délitement de nos administrations. S'ils peuvent faciliter certaines démarches simples, ils ne permettent pas de résoudre des problèmes complexes qui demandent un contact direct avec un agent du service public. La saisine de l'administration par la voie électronique doit demeurer un droit et non une obligation. Face aux difficultés plus d'une personne âgée sur sept abandonnent ses démarches et ses droits. Dans l'intérêt de nos anciens nos dirigeants devraient mettre en place une alternative facilement accessible et ne pas généraliser le tout informatique pour toutes les demandes à accomplir. Procéder au recrutement immédiat de fonctionnaires d'Etat permettant de rétablir un accès physique et de proximité aux services publics sur l'ensemble du territoire.

Le Premier ministre a affirmé devant les députés que les dépenses de retraite représentaient chaque année 380 milliards d'euros alors que le système n'encaisse que 325 milliards de recettes. Les agents de l'Etat cotisent véritablement mais l'Etat juge à raison inutile de procéder à des transferts de cotisations de lui-même à lui-même. Il se contente de verser le salaire net à ses agents et procède au paiement de leurs retraites sur son budget général. Pour arriver à ces chiffres, François Bayrou a sorti du chapeau une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'Etat qui n'existe pas. Non content de ce tour de passe-passe, il a également inventé des cotisations fictives de l'Etat employeur à hauteur de 28% pour se caler sur les cotisations patronales du privé. Les pensions versées aux fonctionnaires de l'Etat retraités ne dépendent d'aucune caisse, mais des règles du Code des pensions civiles et militaires. Présenter un déficit dans le financement des pensions civiles inscrites au grand livre de la dette publique n'a aucun sens et

relève d'un enfumage inacceptable.
Pour un catholique affirmé, jusqu'à employer des termes tel que «conclave» pour nommer une commission, il devrait se confesser pour se faire pardonner ses mensonges. «En politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables» a dit Georges CLEMENCEAU. Le Sénat doit valider la demande du groupe Les Républicains d'une commission d'enquête sur la nébuleuse des agences de l'État. Ces opérateurs, qui brassent 91 milliards d'euros de financement, sont souvent un outil essentiel aux politiques publiques. On apprend par la presse que le Premier ministre a demandé au Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de valider ce déficit qui n'existe ni légalement ni matériellement. Gilbert Cette, Président du COR est amené à préciser que le COR « adopte les conventions et normes comptables retenues dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale «, « dans un souci de clarté et de lisibilité «.

C'est ainsi que François Bayrou a évincé le COR en confiant à la Cour des comptes une mission flash qui servira de base aux discussions du « conclave ». Cette dernière a indiqué dans son rapport qu'après un excédent en 2023, le système de retraites devrait se dégrader à compter de 2024 et se poursuivre pour une durée d'au moins 20 ans. Le déficit, tous régimes confondus, devrait atteindre 6,6 milliards d'euros en 2025.

Selon les prévisions de la Cour des Comptes, le déficit du système des retraites devrait se maintenir pendant plusieurs années autour du montant de 2025 jusqu'en 2030 où le déficit devrait s'élever à 15 milliards d'euros. Les régimes de retraite seront le plus impactés par le déficit seront la CNAV, régime général des salariés, en raison de la baisse du ratio démographique et la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, malgré l'augmentation de 12 points du taux de cotisation. Les caisses de retraite complémentaire continueront à être excédentaires sur la période projetée. Par conséquent, la Cour des Comptes mentionne un déficit proche de celui annoncé par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), confirmant ainsi la qualité des travaux du COR.

L'absence d'un déficit « caché » pour les régimes de retraite de la fonction publique d'État confirme les revendications de FO concernant l'engagement financier de l'État pour la retraite des fonctionnaires (article 1 du code des pensions civiles et militaires de retraite) afin de garantir l'équilibre du régime et l'inscription du financement des retraites de la fonction publique d'État dans le Livre des Comptes Publics. Dans les conclusions de la Cour des Comptes, il a été évoqué le moindre impact sur l'équilibre financier du système des retraites de l'augmentation de productivité et de la diminution du taux de chômage. Les principaux leviers qui ont un impact significatif sur le système des retraites sont :

- la durée d'assurance, la diminution d'un an de la durée d'assurance requise (42 ans au lieu de 43 ans) coûterait 3,9 milliards d'euros au système de retraites en 2035 alors que son augmentation (44 ans au lieu de 43 ans) rapporterait 5,2 milliards d'euros.
- L'âge de départ à la retraite : l'avancée d'un an de l'âge d'ouverture des droits (63 ans au lieu de 64) représenterait une dépense supplémentaire pour le système des retraites de 5,8 milliards d'euros en 2035. Son recul d'un an (65 ans au lieu de 64) rapporterait jusqu'à 8,4 milliards d'euros.
- Le taux de cotisation : une augmentation d'un point du taux de cotisation apporterait des recettes supplémentaires comprises entre 4,8 et 7,6 milliards d'euros selon les modalités retenues.
- Montant des pensions : une sous-

indexation d'un point des pensions sur la base des dépenses de retraites prévues en 2025 représenterait une économie de 2,9 Md€ cette même année.

Lors de la présentation du rapport, FO a rappelé en premier lieu que le déficit du système des retraites était la conséquence d'un problème de recettes et non de dépenses.

FO a ensuite réaffirmé sa revendication pour l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et dans cette optique FO a regretté que la Cour des Comptes n'ait pas chiffré le coût financier éventuel d'un retour à l'âge de 62 ans laissant présumer que cela n'était pas possible. De plus, FO a précisé que le montant du déficit évalué (entre 10 et 15 milliards) n'est en rien comparable aux aides et exonérations de cotisations attribuées aux entreprises sans contrepartie ni contrôle (170 milliards).

Chaque année, comme les cotisations patronales et salariales et les impôts, ne suffisent pas pour payer les pensions des 17 millions de retraités, et notamment celles des régimes spéciaux et des fonctionnaires, l'État compense. Pour estimer cette compensation, le premier ministre déduit des 380 milliards d'euros de pensions les 325 milliards de versements des salariés du public et du privé. Soit 55 milliards d'euros versés par les collectivités publiques, dont 40 à 45 milliards viennent de l'État. Plutôt que montrer du doigt les fonctionnaires, il devrait prendre des mesures pour diminuer les dépenses publiques. Parlons des 520 agences qui coûtent aux caisses de l'Etat 80 Mds, moins 55 versé par l'état cela fait déjà 25 Mds de recettes.
Ces agences de l'État ! « On a parfois du mal à percevoir leur efficacité et, disons la vérité, on a du mal à connaître leur nombre exact «, a affirmé le premier ministre François Bayrou lors de sa première intervention ès qualités devant le Sénat, le 15 janvier. Au point que le groupe Les Républicains de la chambre haute a décidé d'user de son « droit de tirage « pour demander une commission d'enquête qui devrait être approuvée mercredi 29 janvier par la conférence des présidents. Comment peut-on solliciter l'adhésion de nos concitoyens quant au sommet de l'Etat nous avons des bonimenteurs, s'ils croient ce qu'ils nous racontent c'est le paquebot France qui va vers un iceberg comme le Titanic. Si notre regretté Coluche était de ce monde il nous sortirait sa tirade «encore une avancée dans la connerie». Je ne peux terminer mon intervention sans m'exprimer sur la situation internationale qui est mise à mal par deux individus qui ont un comportement d'adolescents, un qui veut traiter son mandat comme un agent immobilier et acquérir des terrains à des fins commerciales et l'autre à des fins de pouvoir pour assouvir un rêve d'enfant. Si vous n'êtes pas d'accord avec eux, ils trépignent et boudent dans leurs coins. Ses comportements sont dignes d'une cour de récréations.

Nous ne sommes pas en reste avec le nôtre qui veut donner des leçons au monde entier alors qu'il n'a pas pu régler les problèmes de ceux qui l'ont mis au pouvoir en instillant du désespoir et mettant le pays en situation de pauvreté. Nous ne pouvons que souhaiter des jours meilleurs pour nous tous, car c'est comme cela que nous vivrons dans la paix, la joie, l'espérance, la confiance et en toute sérénité.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

VIVE L'UN1TE-F.O
VIVE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE
VIVE L'A.G.R.P.N
VIVE LA F.S.M.I



DISCOURS

Marc KERUZEC

VICE-PRÉSIDENT DE LA MGP

Monsieur le Président, mon cher Jean,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues et amis retraités,

Je suis très heureux de vous retrouver à l'occasion de cette assemblée et vous remercie chaleureusement pour votre invitation à la quelle je suis toujours heureux de répondre présent

Permettez-moi également de vous adresser mes sincères remerciements pour votre accueil toujours aussi chaleureux. Je tiens à vous transmettre les salutations sincères et amicales de l'ensemble des élus de la MGP ainsi que de notre président, Benoît Briatte.

Cette tribune est l'occasion d'évoquer avec vous plusieurs sujets majeurs qui marquent cette année 2025, mais aussi de revenir sur les événements et défis qui ont façonné l'année 2024.

L'année 2024 a été marquée par des bouleversements significatifs dans de nombreux domaines :

- Une instabilité internationale persistante avec des tensions géopolitiques toujours vives.
- Une situation économique et sociale complexe, avec une inflation qui continue de peser sur le pouvoir d'achat.
- Une situation politique instable qui ralentit l'ensemble des projets et fragilise notre pays.

Plus particulièrement pour les forces de sécurité, cette année 2024 a été extrêmement éprouvante, tant par l'intensité

de leur engagement sur le terrain, notamment lors des Jeux Olympiques et du quatre-vingtième anniversaire de la Commémoration du Débarquement en Normandie, que par les défis liés à leur reconnaissance et à leurs conditions de travail. Nous avons été, comme toujours, à leurs côtés, réaffirmant sans relâche notre soutien indéfectible.

Du côté des mutuelles de la fonction publique, 2024 a été marquée par la grande attente de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique d'État. Cette réforme d'ampleur va redessiner profondément le paysage de la complémentaire santé et pose de nombreuses interrogations quant à l'avenir de nos mutuelles.

Malgré ces incertitudes, la MGP a su répondre présente, portée par son plan stratégique H24, en proposant des solutions adaptées aux besoins spécifiques de tous nos adhérents, policiers actifs comme policiers retraités. L'année 2025 s'annonce tout aussi déterminante, avec la mise en œuvre, certains diront enfin, de la réforme PSC… A moins que ce soit pour 2026 !

Cette réforme, déployée progressivement depuis 2024, vise à garantir à tous les fonctionnaires d'État une couverture santé cofinancée par leur employeur. Elle prévoit notamment :

- L'obligation, pour les fonctionnaires actifs, de souscrire à un contrat collectif financé à 50 % par leur employeur.
- Une intégration des ayants droit de manière facultative et sans participation financière de l'État.
- La possibilité, pour les retraités actuels, je n'en vois que très peu ici, d'intégrer le contrat collectif, sans participation de l'Etat mais avec un cout majoré si leur dernier employeur était le ministère de l'Intérieur.
- Les futurs retraités, quant à eux devront s'acquitter d'une cotisation dite d' « équilibre » la première année suivant leur cessation d'activité. Cette cotisation évoluera ensuite selon un barème plafonné, atteignant 175 % de la cotisation initiale au-delà de 75 ans.

Malgré ces changements, nous resterons mobilisés pour défendre un modèle de protection sociale solidaire et adapté aux besoins de tous. La MGP sera à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner.

Dans ce contexte mouvant, la MGP réaffirme son engagement indéfectible envers les policiers, actifs comme retraités. Nous partageons avec l'AGRPN des valeurs communes et une volonté forte d'accompagner nos adhérents tout au long de leur vie.

Notre collaboration est essentielle, et nous nous réjouissons de voir des militants engagés au sein de nos deux structures, œuvrant ensemble pour améliorer la protection et le bien-être des retraités.

Monsieur le Président, cher Jean,
Chers amis,

La MGP sera toujours à vos côtés pour défendre un système de protection sociale juste et durable. Nous continuerons à faire vivre notre raison d'être :

« Favoriser la sérénité de toutes celles et tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de leur entourage, en étant la mutuelle qui s'engage avec force, dans une démarche de protection durable et de progrès, et intervient quotidiennement à leurs côtés, avec des solutions spécifiques, adaptées à l'évolution du monde auquel ils appartiennent. »

Je vous remercie pour votre écoute.



DISCOURS
Bruno ANGELO
UN1TÉ

UN1TÉ

Cher Jean,

Une nouvelle fois, c'est avec un réel plaisir que je prends la parole lors de cette assemblée de l'AGRPN.

Cette rencontre fraternelle intergénérationnelle de militants syndicaux tient une place importante dans notre agenda. Pour preuve, la présence massive aujourd'hui de mon équipe francilienne, celle-ci témoigne du lien fort qui nous unit.

La section Retraite partage nos murs au 66 rue des Orteaux. Mais tu le sais Jean, c'est bien plus que cela que nous partageons !

Ce sont des idées, des valeurs, un esprit bienveillant et combatif, et c'est toujours avec enthousiasme que nous profitons de ces moments pour partager, échanger, ferrailler sur l'actualité syndicale et bien d'autres sujets.

Alors bien sûr, les temps changent, des choses évoluent, pour certains dans le bon sens et pour d'autres pas toujours.

Je sais Jean, que les membres de l'AGRPN, et pas que, ont pu être affectés par le changement de nom de notre organisation.

Ceci n'a pas été vu d'un bon œil au sein de votre assemblée.
Nous avons la faiblesse de penser que le SGP n'est pas qu'un acronyme et ne peut être réduit à un logo.

Le SGP c'est : des combats, des femmes et des hommes, mais surtout une histoire et des valeurs.

Un changement de nom ou de couleur ne saura effacer la sueur, les larmes et le sang de ceux qui ont lutté pour les Gardien de la Paix.

Le changement de nom ne sera pas une renonciation, je m'en porte garant.

Compte sur moi, compte sur nous, pour que le SGP ne meurt jamais et que ce changement n'affecte en rien nos convictions.

SGP ou UN1TÉ, notre enthousiasme reste identique et nos valeurs inchangées.

Je ne m'étendrais pas plus longtemps sur cet épisode.

L'AGRPN était directement rattachée au SGP, et lors de notre dernière réunion sur la modification des statuts, la possibilité de rattacher les associations de retraite à notre syndicat a été soulevée à ta demande et relayée par le Secrétaire Général Adjoint. L'étude est actuellement en cours.

Jean, tu le sais, l'actualité internationale est compliquée et donc par extension celle de notre pays l'est tout autant.

Les policiers sont surexposés par une administration qui les pressurise.

Pour toutes ces raisons nous devons faire front avec eux, POUR EUX !

Nous continuons notre combat militant au quotidien sur le terrain, et pour ce faire nous vous savons à nos côtés.

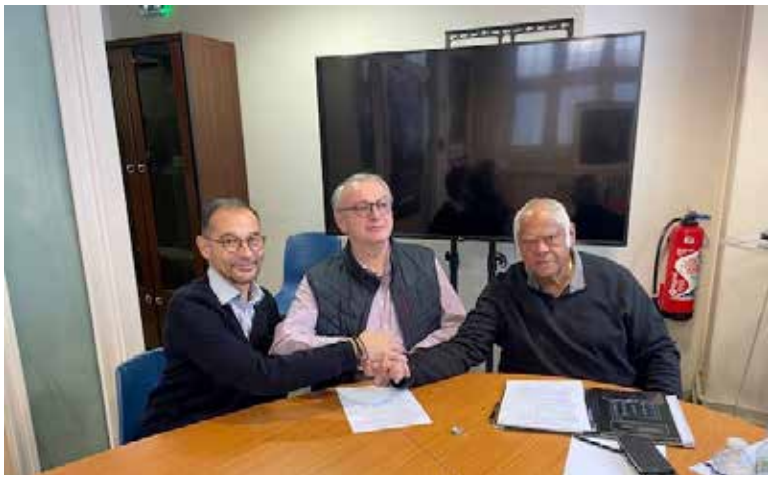
Je terminerais par te faire part une nouvelle fois de notre joie de nous trouver parmi vous aujourd'hui.

Vos conseils et votre expérience nous sont d'une aide précieuse et nous saurons en faire bon usage.

Vive l'AGRPN,
Vive notre Unité,
Vive la Police Nationale
Et vive la France !

CRÉATION DU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (GARMI)

Après plusieurs mois de discussions, trois associations de retraités de la Police Nationale (AGRPN, UNRP et ANRP) ont signé le 03 décembre 2024 une convention de partenariat et de création du Groupement des Associations de Retraités du Ministère de l'Intérieur (GARMI) afin de formuler des demandes communes concernant la défense des intérêts des retraités, des veuves et des veufs au niveau de l'action sociale de notre ministère. Nous sommes les grands oubliés ! En effet, au niveau du ministère de l'Intérieur, les Assistantes Sociales ne s'occupent pas des problèmes des retraités. L'objectif de ce groupement est d'être un peu plus puissants et d'être représentés au sein de la Commission Nationale d'Action (CNAS) et des Commissions Locales d'Action Sociale (CLAS) en allouant un budget spécifique aux retraités.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 20 MARS 2024







VŒUX ET RÉSOLUTIONS



Georges LITTORIE, lecture des voeux et résolutions

LES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE, ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE, RÉUNIS À PARIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— LE JEUDI 20 MARS 2025

Sont sidérés par le contexte international lié à la guerre en Ukraine et le comportement irresponsable du président des Etats-Unis qui remet en cause 80 ans de stabilité et de paix en Europe avec sans aucun doute, des conséquences économiques pour notre pays.

S'inquiètent de l'instabilité et de la confusion politique qui règne actuellement dans notre pays à la suite de la dissolution précipitée et irréfléchie de l'Assemblée nationale. Même si la chute du gouvernement Barnier a permis le maintien d'une revalorisation des pensions des retraités au 01 janvier 2025 de 2,2 % au lieu des 0,8% prévus. Le nouveau gouvernement Bayrou, le qua-

trième de l'année n'a pour le moment de nouveau que le nom.
Prennent acte des prévisions liées au taux de chômage attendu en 2025 de plusieurs organismes économiques : entre + 7,5% et 8% pour la Banque de France et l'Insee alors que l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) prévoit + de 8%.

Réaffirment le droit universel à la santé, la santé est une priorité nationale qui ne doit pas être sujet à régulation budgétaire. Elle doit disposer de moyens suffisants en équipements et en personnels pour faire face aux besoins.

S'indignent de l'indigence du projet de loi de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 L'accès aux soins est aujourd'hui une des préoccupations majeures de la population notamment chez les personnes âgées qui sont les plus fragilisées,

Dénoncent l'impact des dépenses de santé contraintes et incompressibles qui pèsent sur le budget des ménages. Après les franchises médicales annoncées, de nouveaux déremboursements de la Sécurité Sociale, à savoir - 5% sur les médicaments et sur les consultations sont prévus s'ajoutant à l'augmentation depuis décembre 2024 des tarifs conventionnés des médecins (30e)

S'insurgent contre le recours abusif à l'hospitalisation en ambulatoire au risque que le patient ne reçoive pas les soins appropriés,

Dénoncent les déserts médicaux et la crise des urgences hospitalières. L'allongement des délais de consultation chez les spécialistes et même chez certains généralistes ont pour conséquences qu'un certain nombre de patients sont contraints à un choix financier pour obtenir un rendez-vous rapproché.

En ce qui concerne la Protection Sociale Complémentaire.
Ils revendiquent l'attribution d'un crédit d'impôt étant donné que les retraités ne bénéficient pas d'une participation de l'employeur sur leurs cotisations mutuelle à l'instar de leurs collègues actifs.

Affirment que le montant des cotisations des mutuelles se situe à un niveau insupportable pour beaucoup de retraités. Certains renoncent même à une couverture santé quand ce n'est pas aux soins, sans oublier la non prise en charge des dépassements d'honoraires qu'ils subissent de plus en plus.

S'insurgent contre la manipulation de l'opinion par certains médias, politiques, économistes qui instillent l'idée que les retraités sont des nantis. Ils préparent ainsi le terrain pour des mesures discriminatoires et injustes, notamment lorsqu'il s'agit des annonces sur les arbitrages budgétaires ou le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) où les retraités sont ciblés.

Rappellent que les retraités ont contribué à la solidarité intergénérationnelle une grande partie de leur existence et ce qu'ils ont acquis par le travail est légitime. Ils occupent une place importante dans notre société par le lien social et familial qu'ils entretiennent, par leurs engagements bénévoles et aussi par le soutien qu'ils apportent à l'économie.

Déplorent que le PLFSS 2025 ne tienne aucun compte des besoins exprimés pour la prise en charge de la perte d'autonomie et que dire de la loi" Grand Âge" promise fin 2024 qui est passée carrément aux oubliettes ! Et pourtant d'ici 2030, la population de personnes âgées située entre 75 ans et 84 ans va augmenter de 4 à 6 millions de personnes soit 36%, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans.



présentation des comptes par le trésorier M.Bargoni

Relèvent que l'Assurance Maladie doit réaliser 4Mds d'économies afin de ramener le déficit de la SS à 16 Mds. Ce sont les assurés sociaux qui vont payer notamment avec la hausse du ticket modérateur qui passe de 30 à 40 %. L'Objectif des Dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) est prévu en 2025 à la baisse de 2,8 %¨pour les soins de ville et l'hôpital alors qu'il était à 3,2% en 2024.

Manifestent leur solidarité avec les collègues actifs confrontés à la montée de la violence sur la voie publique relative à l'usage d'armes de guerre par les différents gangs dans le cadre du trafic de stupéfiants, tant dans les zones urbaines que rurales.

S'inclinent avec respect devant leurs camarades victimes du devoir. Ils ont également une pensée émue pour tous les amis actifs et retraités qui nous ont quittés et assurent une entière fraternité et solidarité à leurs familles. Ils sont particulièrement attristés par le récent décès de notre camarade Gérard HUBERT, militant engagé à la M.G.P et à L'Orphelinat Mutualiste et administrateur de l'AGRPN Apportent leur soutien au Bureau et au Conseil d'Administration pour toutes les actions qu'ils seraient amenés à entreprendre pour l'avenir de l'A.G.R.P. N et de ses adhérents.

Réaffirment plus que jamais leur attachement à une police au service de la population, de la démocratie, aux valeurs républicaines que sont la fraternité, la liberté, l'égalité et la laïcité.

LA DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS EST UNE **NOUVELLE OBLIGATION** DÉCLARATIVE FISCALE DEPUIS 2023

La déclaration de biens immobiliers est une nouvelle obligation déclarative fiscale depuis 2023.

Jusque-là, le gouvernement s'était montré indulgent en n'appliquant pas l'amende mais c'est terminé, a annoncé la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin. Si vous êtes propriétaires, vous devez vérifier si vous avez correctement déclaré **vos biens immobiliers auprès des impôts**. Que vous soyez propriétaire d'une résidence principale, secondaire, d'un logement vacant, ou de locaux à usages professionnels, vous êtes potentiellement concernés.

C'est vrai aussi si vous avez des parts dans une SCI. Depuis 2023, l'administration fiscale a mis en place cette nouvelle obligation déclarative sur les biens immobiliers. Chaque propriétaire est tenu de renseigner **l'usage et l'identité de celui qui occupe son bien ou chacun de ses biens.**

La direction générale des finances publiques (DGFIP) compte ainsi récupérer des informations manquantes pour établir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants depuis la suppression au 1er janvier 2023 de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

La première campagne, il y a trois ans s'est passée de manière chaotique, avec une communication mal maîtrisée de la part des impôts et une démarche qui pour la première fois était totalement numérique, ce qui a désarçonné nombre de propriétaires. Si bien que de nombreux concernés n'ont pas compris ce qu'ils devaient faire et que les centres des impôts ont été pris d'assaut… sans pouvoir répondre à leurs questions puisque la démarche devait se faire en ligne. Le gouvernement a donc décidé d'appliquer une certaine clémence et **l'amende de 150 euros** pour toute omission de déclaration ou déclaration erronée comme prévu par le Code des impôts n'a pas été appliquée jusque-là.

En 2024, les impôts ont mis à disposition **un formulaire papier pour remplir cette obligation**. Du temps a donc été laissé aux propriétaires concernés pour remplir leur obligation, sans que la sanction potentielle soit appliquée. D'autant que la Cour des comptes a rendu un rapport accablant sur cette nouvelle obligation fiscale, qui a abouti à l'imposition à tort de plus d'un million de propriétaires pour… plus d'un milliard d'euros.

DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS : UNE AMENDE DE 150 EUROS DRESSÉE DÈS 2026

Mais en 2026, la clémence fiscale est terminée, a annoncé Amélie de Montchalin, la ministre des Comptes publics. «Malgré trois ans d'efforts répétés des agents de la DGFIP pour que cette déclaration soit bien faite, nous avons 12 % des propriétaires qui n'ont pas déclaré l'occupation de leurs biens et, surtout, 22 % pour

les propriétaires de plus de 200 biens, souvent des personnes morales», a expliqué la ministre des Comptes publics. Cela correspond à environ 3,3 millions de propriétaires, puisque la France en compte 28 millions selon un dernier recensement.

QUI DOIT DÉCLARER SES BIENS IMMOBILIERS ?

Tous les propriétaires donc et en particulier ceux qui n'ont jamais répondu à ce questionnaire fiscal. Ils peuvent le trouver sur leur espace personnel sur le site impôts.gouv.fr en cliquant sur l'onglet «biens immobiliers». Les informations sont préremplies par le trésor public, selon les informations dont il dispose, mais c'est bien à vous d'en vérifier l'exactitude. Car si l'omission d'une déclaration est passible d'amende, une déclaration erronée l'est également.

- Soyez vigilant donc, si vous venez d'acheter un bien pour la première fois, vous êtes concerné en premier lieu.
- Si vous avez déjà rempli votre déclaration de biens immobiliers mais que votre situation a changé entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2025, alors il faut remplir de nouveau intégralement le formulaire. Que ce soit parce que vous avez réalisé un achat entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2025, parce que l'usage d'un bien ou que l'identité de l'occupant a changé.
- Certains locataires sont également concernés : «les personnes qui louent ou disposent d'une résidence secondaire dont ils ne sont pas propriétaires doivent désormais la déclarer», a expliqué la ministre.

C'est le cas des locataires en situation de double résidence, que ce soit pour des raisons professionnelles ou familiales.

OÙ TROUVER LE FORMULAIRE PAPIER DE DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS ?

Les propriétaires n'ont plus l'excuse de ne pas avoir d'espace personnel sur le impôts.gouv.fr. Il existe désormais le formulaire Cerfa 1208-OD-SD, que vous devez imprimer.

Attention, si vous déclarez vos revenus via le portail impots.gouv.fr, alors vous devez remplir votre déclaration de biens immobiliers sur votre espace personnel, en cliquant sur l'onglet « biens immobiliers».

QUELLE EST LA DATE-LIMITE POUR REMPLIR SA DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS ?

Contrairement à la déclaration de revenus dont la date limite de validation est déterminée par votre lieu de résidence, il n'y a qu'une seule date à retenir pour la déclaration de biens immobiliers : il s'agit du 1er juillet.

Ne tardez pas, car au-delà de cette date, vous serez potentiellement passible d'une amende de 150 euros. Et elle est valable pour chacun de vos biens ! Ainsi si vous avez un, deux, ou trois biens et que vous n'effectuez pas cette obligation, vous pourriez avoir autant d'amendes dressées.

Source : Notre Temps

SOUTIEN
AUX PERSONNELS PÉNITENTIAIRES

L'UNION FÉDÉRALE des RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE (pensionnés de la fonction publique de l'État) apporte son soutien indéfectible aux personnels de l'administration pénitentiaire et à leur syndicat national FO Justice, personnels gravement mis en danger par des attaques coordonnées d'une extrême violence visant leurs lieux de travail, leurs conditions de sécurité et aujourd'hui, plus encore, leur domicile, leur famille et biens personnels.

Les événements récents, marqués par des tirs d'armes lourdes sur des établissements, des véhicules, des domiciles des personnels incendiés, sont intolérables. Ces menaces sur celles et ceux qui assurent, au quotidien, une mission essentielle de service public dans des conditions déjà difficiles. Il devient impératif de renforcer la sécurité aux abords et à l'intérieur des établissements.

Les personnels de la justice doivent pouvoir travailler en toute sécurité et respect de leur intégrité physique et morale. L'UFR-FO soutien pleinement les revendications exprimées notamment dans la lettre adressée au garde des Sceaux : sécurisation des établissements pénitentiaires, harmonisation des dispositifs de sécurité, renforcement des équipes locales de sécurité, et recours à la visioconférence pour les extractions judiciaires.

L'État doit assumer pleinement sa responsabilité en matière de protection de ses agents. L'UFR-FO demande une sanction exemplaire pour toutes les personnes coupables de ces faits inacceptables. L'UFR-FO rappelle que les agents pénitentiaires représentent l'État, la République et la sécurité de nos concitoyens.

Source UFR-FO

SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10%, POUR L'UFR-FO, C'EST NON !

L'Union Fédérale des Retraités Force-Ouvrière (pensionnés de la Fonction publique de l'Etat) dénonce la violente campagne contre les retraités, largement relayée par les médias.

L'UFR FO rappelle que ce dispositif appelé indûment « abattement pour frais professionnels » est en réalité, une mesure d'équité fiscale entre les salariés, chômeurs et retraités dont les revenus sont entièrement déclarés à l'administration fiscale, alors qu'une partie des revenus des professions libérales peut échapper au fisc.

Cette mesure discriminatoire créerait une inégalité fiscale entre les actifs et les retraités. Cela mettrait à mal les foyers bénéficiaires de petits revenus, non imposables actuellement et qui le deviendraient (500.000 retraités concernés au moins). Ils perdraient également des avantages sociaux et des prestations sous conditions de revenus. La CSG deviendrait applicable pour certains et augmenterait pour d'autres, la taxe foncière risquerait d'augmenter. Les retraités sont encore et toujours la cible privilégiée pour la réduction de la dette ! quelle injustice !

L'UFR FO s'oppose fermement à cette mesure dont le seul objectif est de faire des économies en attaquant le pouvoir d'achat des retraités alors que ceux-ci ont déjà perdus au moins 10% de pouvoir d'achat entre 2015 et 2025.

NÉCROLOGIE

Au nom de l'A.G.R.P.N. Le Président et le Conseil d'Administration
Présentent aux familles endeuillées leurs plus sincères condoléances

DUBRIARD BERNARDETTE	**86 ANS**	SAINT DENIS D'OLERON	17
COUPLET MICHEL	**91 ANS**	CONCHIL LE TEMPLE	62
FARGES JEAN-CLAUDE	**87 ANS**	PLOUHA	22
JOUANNE CLAUDE	**85 ANS**	PARIS	75
HERLEDAN ANTOINE	**95 ANS**	QUIMPER	29
HERMANT JEAN-CLAUDE	**77 ANS**	LA LONDE LES MAURES	83
BEAUBIAT MICHELLE	**91 ANS**	LE PRADET	83
BESNARD JEAN-PAUL	**77 ANS**	ST AUBIN LES ELBOEUF	76
VERRIER ELISABETH	**87 ANS**	ISSY LES MOULINEAUX	92
CLAUDE ROLAND	**92 ANS**	VILLIERS SUR MARNE	94
SOULLIER EMILIENNE	**95 ANS**	PEZENAS	34
VESSEREAU ANDRÉ	**86 ANS**	AMILLY	45
SIBIEUDE GENEVIÈVE	**75 ANS**	CARAMANY	66
CARRIE RAYMONDE	**100 ANS**	LACOQUILLE	24
LAFARCINADE EMILIENNE	**102 ANS**	BADECON LE PIN	36
GAUTIER MARIE LOUISE	**100 ANS**	CONTRES	41
BORDEAU LUCIENNE	**98 ANS**	PONT SAINTE MAXENCE	60
VARENNE PAQUET RAYMONDE	**90 ANS**	NEUILLY PLAISANCE	93